



POLITIQUE GENERALE
FACE A LA CRISE, LA
RESPONSABILITE DU MOUVEMENT
SYNDICAL (PAGE 4)



CTM
DECLARATION PREALABLE
CGT/FSU (PAGE 10)

N° 36 - NOVEMBRE 2011

SynErgie E nvironnement



LE JOURNAL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - FSU

ACTUALITES

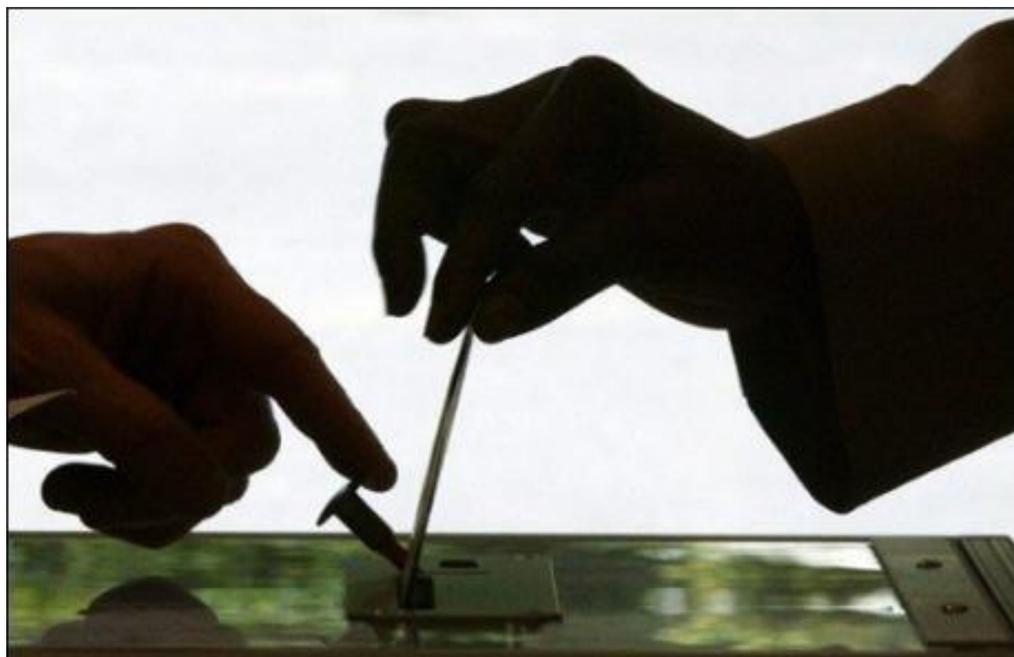
- parc National des
Calanques :
enquête publique
en cours (page 21)

- 30 ans de
militantisme :
regard d'un futur
retraité (page 23)

- Les adhérents du
SNE-FSU : carte
de distribution
(2ème de couv)

ORGANISATION DESASTREUSE DES ELECTIONS AU MEDDTL

Le SNE-FSU se maintient



LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 20 OCTOBRE 2011



DOSSIER
NÉGOCIATIONS POUR LES
PERSONNELS NON
TITULAIRES (PAGE 12)



DOSSIER
4 ANS APRÈS, QUEL
BILAN DU GRENNELLE ?
(PAGE 16)

DU JOURNAL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - FSU

L'EDITO	page 1
LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL	page 2
POLITIQUE GENERALE ET CRISE	page 3
ELECTIONS PROFESSIONNELLES résultats et commentaires	page 4
COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL déclaration préalable	page 10
DOSSIERS	
Personnels non titulaires	page 12
Bilan après 4 années de Grenelle	page 16
ACTUALITES:	
de la branche Espaces protégés	page 19
de la branche Eau et milieux aquatiques	page 22
INTERVIEW	
Jannick Doignon	page 23



Directeur de publication:

Jean-Luc CIULKIEWICZ
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Rédacteur du bulletin

Laurent Duhautois
laurent.duhautois@developpement-durable.gouv.fr

Comité de rédaction

Laurent Duhautois
Daniel Gascard
Julie Lefrançois
Claudine Zysberg

Maquettiste

Julie Lefrançois

Editorialiste

Jean-Jacques Maynard

Retrouvez les actualités, archives, communications
sur le site du SNE-FSU
www.sne-fsu.org



Affirmer un projet

Une partie de ce Synergie est bien sûr consacrée au résultat des élections professionnelles, des conditions globalement lamentables d'organisation et des déroulements aux résultats enregistrés et aux lectures partagées que l'on peut en avoir.

J'écris bien évidemment cela avec le sourire intérieur de ceux qui mesurent les bons résultats du SNE globalement, et une colère froide sur l'incapacité de l'administration en général et du MEDDTL en particulier à organiser des élections équitables. Ce manque de rigueur aura favorisé ici ou là quelques étiquettes corporatistes avec les conséquences à venir sur la prochaine mandature. Ce manque de rigueur porte surtout une ombre plus noire sur la capacité du MEDDTL à conduire les politiques publiques dont il a la charge.

Ce pas des élections étant franchi et dans le contexte de dialogue social en forte régression que nous vivons, il nous appartient dès lors d'affirmer nos choix et nos objectifs. Chacun d'entre nous porte une attention plus ou moins soutenue au flot d'informations qui nous étouffe, autant sur un plan général que sur un plan plus professionnel.

Quelle qu'en soit la forme, l'information continue et globalisée au plan général remet systématiquement en cause nos repères. Ce serait modérément grave si nous pouvions penser qu'il en aille autrement pour nos dirigeants, mais ce n'est visiblement pas le cas.

Quelle qu'en soit la forme, l'information continue et globalisée au plan professionnel foisonne encore davantage. Utilisés avec le recul critique indispensable, Internet et un moteur de recherches vous informent quotidiennement d'évolutions parfois fondamentales de ce qui constitue l'évolution des bases de votre métier, sinon de votre valeur professionnelle. Là également, c'est une situation nouvelle qui renvoie potentiellement à un fonctionnement très différent d'un fonctionnement hiérarchique traditionnel.

Dans cette situation, c'est l'incompréhension qui devient le sentiment le mieux partagé. A contrario plus grave et de portée plus dommageable, les pseudo-certitudes affichées ou réelles des uns ou des autres, qu'ils soient en position de dirigeants ou d'acteurs de terrain.

Quel que soit l'axe d'analyse du contexte global, les signaux sont au rouge vif :

- le couple infernal (finance + économie productiviste) atteint ses limites tellement il est déséquilibré dans sa forme actuelle. Systémique, cette crise des pays riches ne doit-elle pas servir d'opportunité de remise en cause avant d'atteindre au saccage ultime de la planète et de ses ressources ?

- ce même couple infernal situe bien les limites consenties à la démocratie : pour rester dans un cadre disposant de règles de droit (bien que très contestables et contestées sur le fond) et quoi que l'on puisse penser d'eux, le sort fait par l'Europe aux dirigeants grecs ou italiens est édifiant.

- sans réforme de système, une fuite en avant gagée sur de pseudo-garanties financières (par la planche à billets de la Banque Centrale Européenne) et sur

l'empilement de plans de rigueur aux conséquences dévastatrices, n'aucun sens.

Emulsion médiatique franco-française dans ce même temps : les élections présidentielle et législatives de 2012. Les éléments précédents les relativisent passablement, même si chacun a bien conscience que selon leur résultat, les éléments de solidarité interne mobilisés et mis en œuvre dans la société ne seront pas les mêmes.

Chahutés dans cette émulsion, déstabilisés par le mouvement de réformes jamais abouties mais dont il leur appartient d'être porteurs, les agents du service public occupent une place privilégiée pour évaluer les décalages entre les ambitions revendiquées des politiques publiques et leur mise en œuvre effective.

La conjonction de ces éléments et les perspectives post-période électorale en deviennent d'autant plus inquiétantes qu'une partie de la suite est déjà calée et des décisions déjà prises.

Sur les sujets sociétaux (retraites, couverture sociale...) les réformes engagées restent potentiellement modifiables dans la limite des contraintes financières (donc à la marge). Sur le sujet de mise en œuvre des politiques publiques, les objectifs sont la reconfiguration du périmètre de l'Etat et la réduction de voilure des collectivités.

L'objectif de reconfiguration du périmètre de l'Etat validera de façon plus ou moins forte le retrait du service de proximité dans une logique de réductions de moyens. En clair, les DDI ont vocation à intégrer les services préfectoraux (eux-mêmes en quasi-rupture de fonctionnement). L'enjeu sur les moyens ainsi dégagés fera que leur plus grande partie possible échappe à Bercy pour venir conforter les Directions Régionales.

Côté collectivités territoriales, globalement moins de moyens pour plus de missions obligatoires dans le cadre d'un mille-feuilles plus complexe (pôles métropolitains, métropoles) : là aussi une perspective de mise à mal des solidarités de proximité, à commencer par celle qui suscite le plus de dénégations : la solidarité urbain-rural.

Sur le périmètre d'action des politiques dites environnementales, nous voilà donc nantis d'objectifs de résultats conséquents issus de directives-cadres européennes, d'un pilotage particulièrement inconséquent par des tutelles totalement incompétentes et d'un outil passablement inopérant : le Grenelle de l'Environnement.

Ce seront là globalement les éléments à évaluer pour juger du bilan du quinquennat écoulé. Sur la base des réflexions déjà engagées depuis un certain temps, il serait donc pour le moins extraordinaire que le SNE ne parvienne pas assez rapidement à proposer dans le contexte un meilleur mode de fonctionnement du service public, autant pour lui-même que pour les administrés.

Ne restent qu'à formaliser les propositions émergeant de nos débats et à les porter auprès de qui de droit.

Les élections sont presque terminées

Eh oui, il reste encore les élections au conseil d'administration dans différents établissements publics (EP), pour lesquels nous avons demandé un report en début 2012 et surtout pas une désignation comme le souhaitait l'administration du MEDDTL et les directeurs des EP !

Le SNE (et donc la FSU) sort renforcé, voire conforté sur son champ (lire les résultats et l'analyse de Daniel Gascard). Là où nous pouvons nous réjouir, et c'est grâce à vous tous, c'est de notre retour au CTM. Oui, nous défendrons notre vision du Service Public à côté de notre partenaire CGT, mais nous défendrons aussi la vision du SNE sur la construction des services et la gestion des EP.

Néanmoins, vous l'avez bien compris, même si vous êtes les artisans de cette victoire (oui, je dis bien une victoire!), il nous faut maintenant être à la hauteur de nos responsabilités! Nous avons besoin de vous pour assurer tous les postes pour lesquels nous sommes sollicités. Nous ne devons pas être dans une posture d'attente où tout nous tomberait tout cuit. Nous devons continuer à affiner notre vision sur la biodiversité (qui est un gros mot dans ce ministère, vous l'avez bien compris) ou plus généralement sur la politique de l'environnement, contrainte par les marchés financiers et par ce gouvernement rejeté par une population de plus en plus importante.

Mais le premier comité technique ministériel passé, de nouveaux dossiers nous arrivent, nous percutent: fusion des corps tels que ITPE (ingénieurs ex-équipement), IAE (ingénieur agriculture et environnement), vision du nouvel espace statutaire pour les techniciens (déjà effectif à l'agriculture).

Cela doit nous faire réfléchir sur l'évolution des

corps de l'environnement (ATE/TE, dont l'échelon terminal est IAE (même si très peu de TE se voient proposé cette échelon jusqu'à présent !). Bien sûr cela n'obère pas les combats en cours sur les requalifications statutaires.

Sur ce dossier, nous allons entre autres devoir travailler avec nos syndicats partenaires (!) FSU, que sont le SUP'EQUIP (coté ex-équipement, et qui n'ont pas vraiment percé en CAP malgré une aide conséquente en candidats SNE sur les listes) et le SYGMA (lui se maintient, mais ne progresse pas).

Les sirènes de la fusion syndicale ne doivent pas nous tromper, ce n'est pas sur le catégoriel que réside la défense de la fonction publique de l'environnement, mais bien dans une définition de nos missions et la reconstruction des services.

Alors, nous allons devoir tous nous retirer la tête du sable, retrousser nos manches et mettre les doigts dans le cambouis, pour continuer à construire notre vision de tout cela. Encore bravo à tous pour le boulot accompli, mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg, le début de notre travail !



L'heure est-elle ordinaire pour le syndicalisme ?

La crise aura des conséquences sociales et politiques terribles si les choix actuels perdurent. Le syndicalisme serait aussi invalidé : avec la généralisation des plans d'austérité, l'espace de la négociation sociale se vide. Sur les questions des salaires, de l'emploi, de la protection sociale, des statuts, des services publics, ce sont toutes les avancées sociales de l'après-guerre qui sont menacées.

La France est attaquée sur les marchés financiers et l'engrenage des plans d'austérité nous menace directement. Au nom de la dette publique, plus aucune revendication n'est légitime : le syndicalisme est attaqué dans ses fondements.

Nous entrons dans une époque nouvelle et largement inconnue, où pourtant rien n'est inscrit d'avance, car d'autres choix existent et sont possibles. Le mouvement syndical doit aider à les faire émerger et, espérons-le, à les faire triompher.

La question européenne et sa crise qui légitiment ces attaques nous concernent donc directement. En 2005, il y a eu un véritable débat citoyen sur le TCE auquel nous avons participé en tant que mouvement syndical, tout en laissant nos syndiqués libres de leur choix.

Aujourd'hui, la situation est différente, même si certaines questions ont déjà été débattues à l'époque. La principale préoccupation est d'éviter que se produise en Europe le scénario du pire. C'est pour cela que l'heure n'est pas ordinaire. En tant que mouvement syndical, nous sommes contraints de nous intéresser à des questions directement politiques. Ce n'est pas complètement nouveau, mais cela devient pressant.

Le premier objectif est d'éviter le scénario catastrophe.

Pour cela, il faut sortir la dette publique des mains des marchés financiers, et éviter la récession généralisée qui est annoncée. Les solutions existent : monétisation de la dette par la Banque centrale européenne (BCE) ; décisions destinées à désarmer

la finance (interdiction des marchés de produits dérivés, séparation des banques de dépôt de celles vouées à l'investissement, taxe sur les transactions financières, interdiction des paradis fiscaux,...) ; lutte contre le dumping fiscal (qui assèche les recettes des Etats) ; développement des moyens de financement à l'échelle européenne... Cet ensemble devrait être partie intégrante du corpus revendicatif central du syndicalisme impliquant des mobilisations. Il ne s'agit plus de traiter la question de la crise comme un élément du contexte social : il faut à tout prix éviter le naufrage économique et social.

Le mouvement syndical doit aussi se préoccuper de la question de la démocratie fortement compromise par le refus de consulter les peuples, et par la prise en main des questions européennes par un nombre réduit d'Etats au détriment de la souveraineté des autres. Dans ces domaines là aussi, nous devons faire des propositions.

Sur le plus long terme, les questions de la politique industrielle dans le processus de transition écologique, du contrôle public sur les banques et le crédit, des ressources fiscales nécessaires à l'action publique en particulier pour combattre les inégalités, de la politique sociale et des services publics doivent être discutées afin que le syndicalisme soit en capacité de faire des propositions à la hauteur des enjeux. Les revendications que nous avons déjà et que nous devons continuer à porter doivent être relues à l'aune de cet objectif.

Aujourd'hui, la plupart des résistances se font à l'échelle nationale. Il y a à réfléchir sur une question qui n'est pas simple : comment construire des mobilisations européennes ? On ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Au-delà des démarches unitaires et dans le cadre de notre mandat d'unification, la FSU pourrait proposer de travailler ces questions : quelles propositions syndicales, quelles mobilisations nationales et européennes ?

En résumé, il y a urgence et des portes à ouvrir.

Dans la fonction publique d'Etat : la FSU progresse dans tous les ministères

j'♥
le service
public



Le service
public,
on l'aime,
on le défend.

La FSU sera finalement la deuxième organisation de la Fonction publique d'Etat ! Les élections professionnelles dans la Fonction publique étaient un rendez-vous social majeur. Le vote direct des personnels aux comités techniques pour établir la représentativité des organisations syndicales, un élément fondamental du paysage syndical.

Pour autant, des dysfonctionnements graves sont apparus au cours de ces élections ne permettant pas à tous les personnels de voter en même temps comme à la Justice où les élections ont dû être reportées, ou à tous les agents d'être représentés normalement comme à l'Education Nationale où des dizaines de milliers de personnels ont été empêchés de voter. Dans ce ministère c'est au total une baisse de plus de 20 points de participation. La FSU demande au ministre de l'Education la mise en place d'une commission d'enquête administrative et s'adresse aux parlementaires pour la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur la nature des dysfonctionnements lors de ces élections.

Mais les personnels ont exprimé leur volonté de déjouer tous les pièges du gouvernement. Aujourd'hui, la FSU confirme largement sa place de première organisation syndicale à l'Education Nationale et à l'Agriculture et elle progresse dans les autres ministères où elle a présenté des listes. Elle reste ainsi une force essentielle dans la Fonction publique pour représenter les

personnels à tous les niveaux et porter leurs exigences.

Le contexte de crise économique et sociale pèse essentiellement sur les salariés. Le gouvernement remet en cause la Fonction Publique, dégradant chaque jour un peu plus la qualité des services aux publics et les conditions de travail des agents. Dans ce contexte, la FSU est déterminée à poursuivre avec tous les personnels dans la voie d'un syndicalisme unitaire d'action et de propositions pour donner un avenir à la Fonction Publique, à ses personnels et pour construire un avenir plus démocratique !

Pour finir, la FSU accroît sa représentativité dans la Fonction Publique d'Etat:

- dans l'Education Nationale, elle confirme sa place de première Fédération Syndicale avec une avance conséquente (plus du double de voix) par rapport à la seconde organisation syndicale. Elle totalise 7 sièges:
- au ministère du Travail et de l'Emploi, la FSU progresse de 3,79 points et obtient 2 sièges.
- au ministère de l'agriculture, la FSU est la première organisation avec 30.8% de voix, elle obtient donc 5 sièges.
- à l'écologie (MEDDTL), la FSU rentre à nouveau au ministère et elle acquiert 1 siège.
- à la Caisse Des Dépôts et des Consignations, la FSU obtient un siège.
- enfin, la FSU rentre au Comité Interministériel (santé-jeunesse, vie associative, solidarités, cohésion sociale, ville et sports) en obtenant un siège.

Comité Technique Ministériel (CTM):

Les élections à ce CTM, qui succède au CTPM élu en 2008 se sont déroulées dans un cadre bien différent. Outre les modifications du mode de scrutin, (scrutin sur liste à un seul tour), le périmètre du ministère a profondément changé durant ces 3 années. L'achèvement des lois de décentralisation et la fin des transferts de personnel aux collectivités territoriales ont considérablement réduit ce champ. En 2008, 108 781 personnes étaient inscrites sur les listes électorales, elles n'étaient plus que 83 449 en 2011 soit une diminution de 23,3%.

A noter que les OPA (Ouvriers des Parcs et Ateliers) ont quand même voté (8 500 personnes) bien que transférés aux départements puisqu'ils n'ont pas pu participer aux dernières élections dans la Fonction Publique Territoriale. Ces personnels qui ne votent plus au CTM du MEDDTL sont essentiellement les personnes qui travaillaient sur les routes ; une catégorie de personnes où le vote CGT était très largement majoritaire. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le cabinet du ministre nous annonçait, par anticipation, par souhait ou par provocation que FO devrait être la première organisation syndicale en 2011.

Pour cette élection, la FSU et la CGT ont décidé de faire liste commune. Une des motivations à cela a sans aucun doute été la volonté qu'un pôle radical d'opposition à la casse de la fonction publique soit la première force syndicale à ce scrutin majeur. Le résultat global est une grande satisfaction. Avec plus de 35 % des voix, la liste CGT-FSU est loin devant FO (23%) et la CFDT (14,5%) et devient la première force de ce ministère.

Notre liste commune obtient 6 sièges dont 1 siège de titulaire pour le SNE-FSU. Ce résultat est strictement conforme aux projections faites. Le 7ème siège était pourtant à portée de vote (environ 350 voix), et la forte progression du SNE sur son domaine a malheureusement été compensée par 2 facteurs.

Tout d'abord Le vote des OPA s'est fait uniquement par correspondance, entraînant une participation inférieure à 40%. Bastion où la CGT représente 85% des voix, cette faible participation pénalise notre liste de plusieurs centaines de voix.

Ensuite parce que les dissensions entre le plus gros syndicat (PTAS-CGT) qui syndique essentiellement en DDT et DREAL et la Fédération CGT a emmené ce syndicat à ne pas faire campagne voire à avoir des comportements contre-productifs.

Une forte progression du SNE-FSU sur son champ historique.

Même si tous les CT locaux n'étaient pas renouvelés cette fois-ci, la quasi-totalité de ceux des EP l'était ainsi que ceux de 9 DREAL.

Dans les Agences de l'eau, la progression moyenne est

de 10 points passant de 46,9% à 56,7% des voix. Le SNE sera à nouveau présent dans les CT de toutes les AE, et est première organisation dans 5 AE.

A l'ONEMA, le SNE avec 25% des voix progresse de 15 points et rentre au CT en ratant le second siège (sur 6) de quelques voix. Le SNE prend un siège dans la CAP des TE et un deuxième siège à la CAP des ATE.

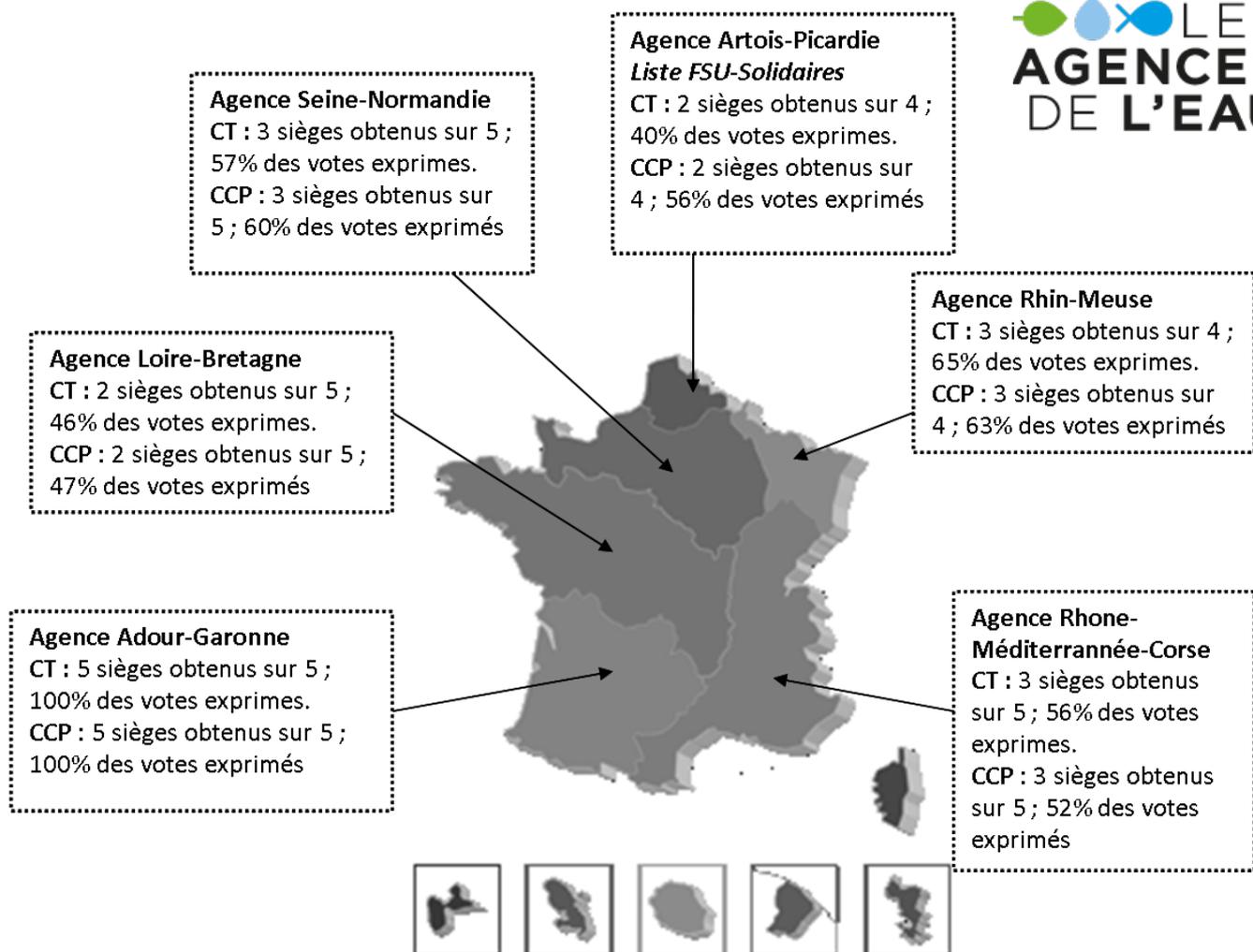
Dans les espaces protégés, le SNE-FSU est très présent dans les Parcs Nationaux où malgré une élection sur sigle dans 8 établissements sur 10, le SNE-FSU est stable et remporte la totalité des sièges en CT en CCP, sauf bien sûr dans les Parcs Nationaux des Cévennes et de Guadeloupe où le SNE-FSU avait présenté une liste commune avec la CGT, et à la Réunion où FO, jusqu'à lors inconnu dans les Parcs, gagne un siège au CT. A noter que le SNE-FSU n'est plus présent à l'Agence des Aires Marines Protégées.

A l'ONCFS, avec 39,1% des voix, le SNE-FSU progresse de 5,5 points et conserve donc 4 sièges sur 8 en CT. Au CELRL tout comme en 2008 le SNE-FSU, seul à présenter une liste, réalise 100% des voix. Dans les DREAL, le SNE-FSU a présenté des listes d'alliance dans 3 régions. Dans ces bastions FO (les DRIRE, où FO était hégémonique, représentent de 40 à 50% des effectifs des DREAL), la liste d'union CGT-FSU-Solidaires sort première d'une voix dans la région des pays de la Loire et gagne un siège (4 sièges, 37,3% des voix) au dépens de FO. En Haute-Normandie, la même alliance gagne deux sièges (5 sièges et 53% des voix), il est vrai avec une seule liste concurrente (FO). En Nord-Pas-de-Calais, l'alliance réalisée avec la CGT perd un siège (3 sièges, 23 % des voix) alors que Solidaires n'en obtient pas. Là où des équipes sont présentes, le SNE-FSU conserve donc son audience auprès des agents. A noter que la configuration de ces élections a conduit à fait apparaître de nouvelles alliances : CGT – Solidaires en Picardie, CGT – UNSA en Corse, UNSA – CFDT en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Plus fort pour agir ?

La FSU au MEDDTL et en particulier le SNE-FSU sort grandement renforcé de ces élections. C'est sans contester une marque de confiance dans notre syndicalisme, ancré sur le terrain, non catégoriel, pragmatique mais résolument op-posé à la casse des services publics et des solidarités en général. Il n'en reste pas moins que le manque d'organisation de la FSU au MEDDTL est un frein à l'efficacité de notre action.

Il est certes complexe au regard des réorganisations (ou des désorganisations ?) de l'Etat. Ce n'est cependant pas irréaliste. Ces élections passées ce dossier redevient un dossier prioritaire à faire avancer.



Les résultats à l'Office National de l'Eau et des Milieux





CT Oncfs: la participation aux élections du 20 octobre est restée dans la moyenne des élections de 2009 avec 71% des personnes qui ont voté. Le SNE-FSU reste, avec 4 sièges, la force syndicale majoritaire au comité technique de l'Oncfs, devant l'UNSA (3), la CGT (1) et la CGC (1).

Par contre, la participation au CT ministériel au sein de l'Oncfs, fut relativement basse, ceci étant dû à l'organisation de 4 élections en même temps, entraînant des inversions entre les différents votes et une mauvaise identification du rôle du CTM dans ce grand ministère. Toutefois la participation reste forte au regard d'autres administrations.

CAPP Faune Sauvage : pour les corps des TE, très forte participation avec 80% de votants ! Le rapport de force des OS reste identique à 2009. l'Unsa (2), SNE-FSU(2) et la CGC (2). Solidaire et CGT n'ont pas présenté de liste en 2011. Pour les corps des ATE, forte participation avec 74% de votants ! Le rapport de force des OS est modifié par rapport aux précédentes élections. Le SNE-FSU majoritaire en nombre de voix exprimées, partage les 6 sièges de titulaires à égalité avec l'UNSA. La CGT disparaît de la représentativité des agents de terrain à l'Oncfs !

CAP Nationale : Contrairement aux élections propres à l'ONCFS, le vote organisé par le MEDDTL, n'est pas représentatif de la réalité, seulement 40 % des agents du corps des TE et 54% des agents du corps des ATE se sont exprimés valablement ! Même si à l'Oncfs le matériel de vote est arrivé dans des temps acceptables pour voter, il y a eu de la perte de votants.

Représentants au CT

Marsollier Jean-Marc
Heba Isabelle
Chevrier Thierry
Thillet David
Cabelguen Jérôme
Retière Laurent
Reudet Denis
Hiriart Christophe

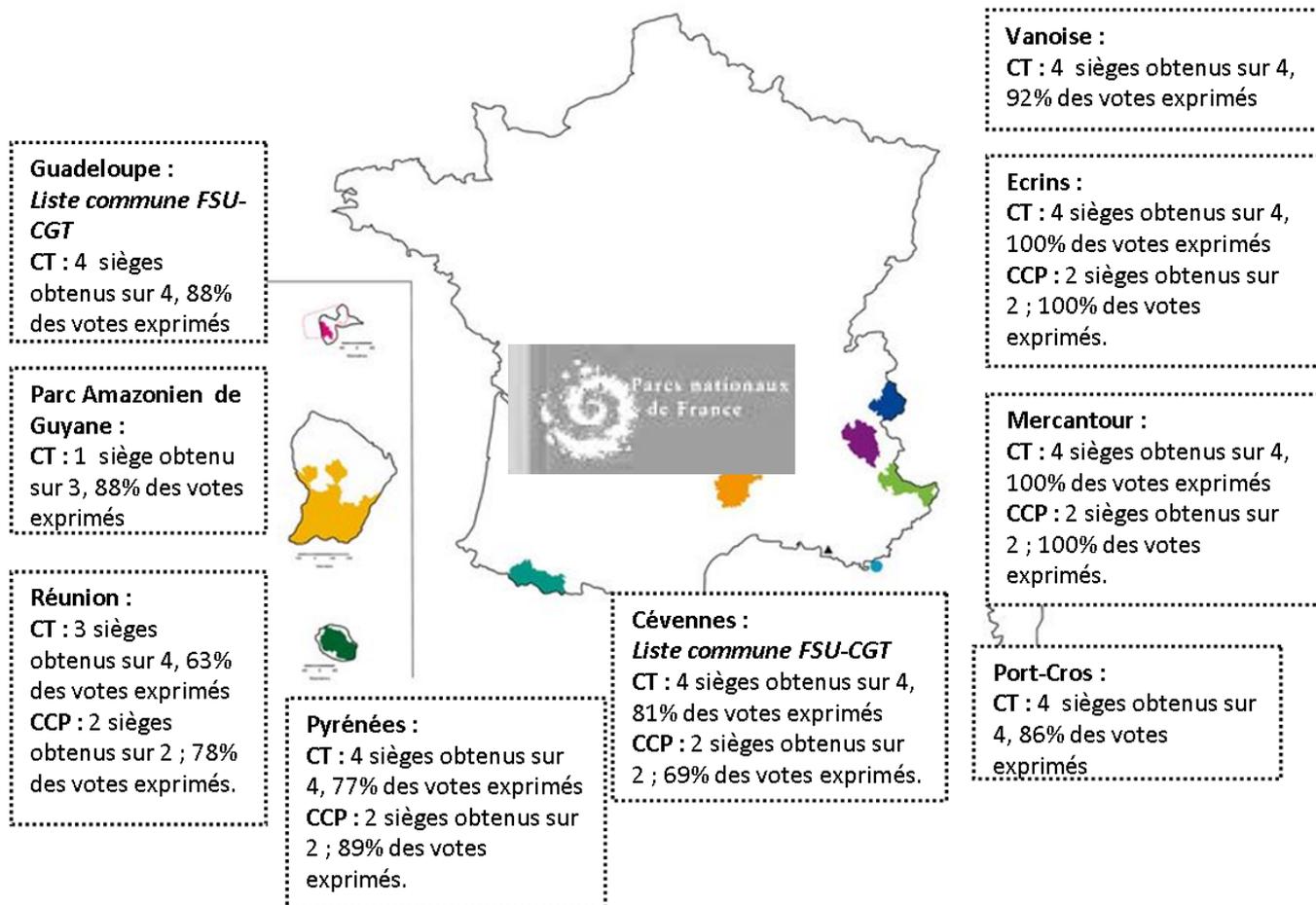
Représentants en CAPP TE

Melleton Dominique
Fruitet Luc
Léonard Patrick
Malassagne Pascal

Représentants en CAPP ATE

Wanhem Pascal
Gilles Philippe
Beauvais Thierry
Magar Aloyse
Bibes Philippe
Chabannes Rémy

Les résultats dans les Parcs Nationaux



CAPP ATE

LE SNE-FSU récolte 100% des voix et 100% des sièges.

CAPP TE

LE SNE-FSU récolte 100% des voix et 100% des sièges.

Les résultats aux CAPNs des corps de l'environnement

CAPN Agents techniques de l'environnement

43,62% des voix pour le SNE-FSU, et obtention de 3 sièges sur 6

CAPN techniciens de l'environnement

39,78% des voix pour le SNE-FSU, et obtention de 3 sièges sur 6.

Les élections des CAPNs ont été chaotiques, envoi tardif des matériels de vote, adresse d'expédition aléatoires... : le taux de participation a été extrêmement faible, notamment à l'ONEMA et dans les Parcs, où les conditions de vote ont été les plus dégradées.

Un recours à été déposé par le SNE-FSU pour annuler ces élections.

Les résultats à la CAP des IAE

La liste commune CGT-FSU-Solidaires recueille 21,2% des votes exprimés et obtient un siège dans le grade de divisionnaire. Ce résultat très positif pour notre liste unitaire va nous conforter face à l'administration, tant pour la défense collective et individuelle des IAE dans la CAP, que face aux projets impactant les IAE, notamment le projet de fusion des corps d'ingénieurs du MAAPRAT, du MEDDTL, de l'IGN et de Météo-France.

Les résultats à l'Atelier Technique des Espaces Naturels

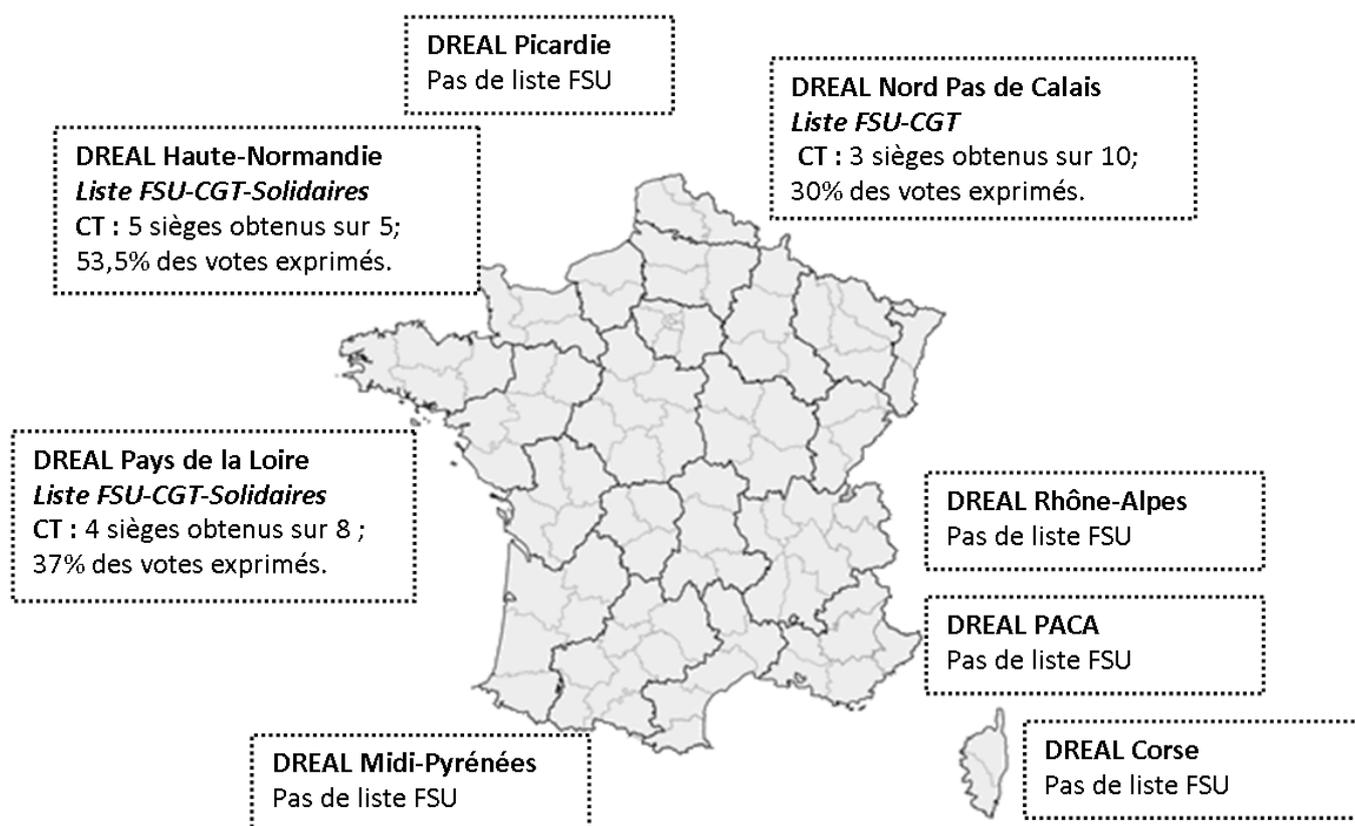
Pour le collège des cadres et techniciens : présentation par le SNE d'une titulaire et d'une suppléante - élue à l'unanimité. Pas d'autre syndicat présent à l'ATEN.

Titulaire : Chalvet sandrine - 22 votants - 20 pour - 2 blancs

Suppléante : Sophie Heyd (en cours de syndicalisation) - 22 votants - 18 pour - 4 blancs

Pour le collège des secrétaires : personne sur liste syndicale donc un autre tour d'élection a du être organisé. La titulaire et la suppléante ont été élue au second tour.

Les résultats dans les DREAL



Toutes les DREAL ne renouvellent pas leurs représentants la même année. Le SNE-FSU présentait des listes avec alliances dans trois des DREAL concernées par le vote.

Les résultats à la CAP des TSSMA

TSSMA: Techniciens Supérieurs des Services du Ministère, de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Le SYGMA-FSU se félicite de la participation massive des personnels (71,83%) à cette élection et remercie l'ensemble des techniciens qui ont soutenus, par leur vote, ses actions et revendications. La liste a reçu 13% des voix et obtien un siège sur les huit.

Comité technique ministériel (CTM) du 29 novembre 2011

Déclaration liminaire de la CGT

Jean-Marie RECH

Secrétaire général de la Fédération CGT Equipement-
Environnement



et de la FSU-MEDDTL
Simon LERY



Monsieur le Ministre,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,

Chers camarades,

Si vous le permettez, nous allons vous lire une déclaration commune CGT-FSU.

Je prendrai tout d'abord la parole puis je la passerai à mon camarade de la FSU.

Cette première réunion du CTM se tient alors que le règlement intérieur type fonction publique n'est pas encore publié. Cela pose la question de la validité de ce CTM. De plus, le règlement intérieur du CCHSCT ne peut pas être porté à l'ordre du jour bloquant ainsi la désignation de ses membres et sa réunion.

Pourtant nombre de sujets doivent y être abordés.

Monsieur le Ministre, les agents de votre ministère sont touchés dans leur vie au quotidien par les multiples plans de rigueur.

Pour répondre aux exigences des marchés et des agences de notation, le gouvernement prend des mesures régressives

Toujours plus de sacrifices pour les salariés alors que dans le même temps les bonus continuent d'être distribués. Avec un montant de dividendes qui est passé de 3,2% du PIB à 8,5% de 1982 à 2007, nous sommes face à une injustice insupportable.

Un salarié sur deux gagne moins de 1 500 euros par mois, y compris dans votre ministère, mais aussi 8,2 millions de personnes vivaient avec moins de 954 euros par mois en 2009 dont nombre de retraités du ministère. Comment peut-on vivre avec moins de mille euros par mois ? Les revendications de la CGT sur l'augmentation des salaires et des pensions répondent aux exigences de justice sociale.

Dans le même temps nous tenons à vous rappeler que les

suppressions d'effectifs ont des conséquences de plus en plus néfastes sur les personnels qui ne peuvent plus assurer correctement leurs missions de service public. Cette mesure phare de la RGPP aura permis sur 5 ans de 2007 à 2012, la suppression de 150 000 emplois de fonctionnaires, c'est plus que les gouvernements successifs en ont supprimé sur la période 1996-2006, soit 10 ans.

Cette machine à broyer les effectifs et la gestion zélée des ministères risquent de sérieusement alourdir le bilan.

Les conditions de travail dégradées et les méthodes de management employées pour faire accepter les réorganisations provoquent de plus en plus de dépressions et de suicides. Dans ces conditions, les déclarations récentes stigmatisant les fonctionnaires « d'être trop malades » sont intolérables. D'un côté vous générez des fragilités et des maladies professionnelles non reconnues liées notamment au stress, à la pénibilité du travail et au contact avec l'amiante et vous voulez faire payer la note aux victimes !

Malgré son recul sur l'instauration d'un jour de carence supplémentaire pour les salariés du secteur privé, mais conditionné à d'autres mesures d'économies, le gouvernement veut imposer un jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires.

Où est l'équité tant mise en avant par le gouvernement quand on sait que 75% des agents du secteur privé ne subissent aucun jour de carence et quand dans le même temps, les carences patronales (25 milliards d'euros de cotisations sociales, fraudes sur les accidents du travail, dettes, ...) sont impunies !! Là il n'y a pas d'instauration de délai de carence dans le versement des dividendes et des bonus rétribués en milliards d'euros aux actionnaires.

Nous demandons le retrait de cette mesure. Les mesures d'austérité frappent durement les salariés et épargnent les plus riches. Des décisions contre l'intérêt des populations sont prises sans aucun processus démocratique. Alors qu'ils constituent un rempart contre les effets de la crise, les services publics et les systèmes de protection sociale sont pointés du doigt et mis à mal. Pour nous il y a d'autres solutions pour répartir les richesses.

En votant majoritairement pour la liste CGT-FSU le 20 octobre, les personnels du ministère ont exprimé avec force leur volonté de défendre et d'améliorer le service public qui est notre richesse. Ce vote constitue une condamnation claire des politiques régressives portées notamment par la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Monsieur le ministre, les moyens existent pour renforcer les droits de tous les salariés et notamment ceux du ministère. C'est bien là une question de choix politique.

Les récentes actions chez les OPA et à l'ONEMA montrent que les personnels savent se mobiliser afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Vous devez écouter le mécontentement des agents. Il en va de même sur le devenir des services des voies navigables et du réseau scientifique et technique.

Madame la ministre, s'était engagée à tenir 3 audiences avec les organisations syndicales représentatives d'ici la fin de l'année. Une seule a eu lieu et elle duré 25 minutes. Que comptez-vous faire ?

Par lettre du 6 juillet 2011, les membres du CCHS avaient sollicité Madame la Ministre pour un entretien, ils attendent toujours une réponse.

Suite à la forte journée d'action et de mobilisation du 15 juin 2011 des contrôleurs des TPE contre une fusion de corps qui s'inscrit dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public, un engagement de suivi du conseiller social avait été pris. Là encore aucune suite...

Nous vous demandons de bien vouloir donner suite aux engagements pris.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à mon camarade.

Bien sûr, je n'enlèverai pas un mot à ce que vient de dire mon camarade de la CGT. La FSU a aujourd'hui la possibilité de s'exprimer en comité technique ministériel ; notre représentativité, déjà réelle dans tant de services et d'établissements, est de nouveau reconnue à ce niveau, et nous en souhaitons la traduction dans tous les dossiers y compris les travaux entamés sur la période précédente.

Une voix de plus n'est pas de trop, monsieur le ministre, pour vous dire à quel point les services sont exsangues. Derrière ce qui est sans doute pour vous un doux mot, la « mutualisation », les services supports sont les premiers sacrifiés, et les agents placés dans les structures mutualisées telles que les CPCM ont parfois le sentiment d'être abandonnés par leur administration d'origine.

Les dysfonctionnements sont de plus en plus patents, et c'en est une conséquence directe: que dire de l'organisation des élections du 20 octobre, de ce phénoménal cafouillage, qui a conduit des pans entiers de vos services ou établissements, des catégories entières d'agents à ne pas pouvoir s'exprimer ! Et cela malgré l'engagement des personnels des services concernés.

Que dire du fonctionnement de votre administration, quand une

enquête RH ne reçoit qu'à peine la moitié de réponses des services, de ces services qui affichent n'avoir conduit qu'à peine plus de 50 % des entretiens professionnels, qui sont pourtant la base de détermination des bonifications et des coefficients individuels de primes.

Parlons-en justement des primes: la mise en place de la PFR, pour bientôt toutes les catégories d'agents ou presque, traduit le cynisme de la gestion et du management actuels qui consiste à monter les agents les uns contre les autres.

Aujourd'hui, les services sont tendus vers la préoccupation de gestion des manques de crédits, et les fonctions RH, dialogue social... sont sacrifiées.

En matière de dialogue social, certes, pas de moyens, mais y a-t-il seulement une volonté ?

Le dossier de fusion des corps d'ingénieurs montre depuis le début le choix d'avancer à marche forcée et de privilégier toujours plus les logiques interministérielles au détriment des métiers : deux réunions n'ont permis aucun échange, les points de vue des syndicats n'étant pas écoutés. Aujourd'hui, les syndicats sont convoqués les uns après les autres. Cela permettra-t-il de discuter de l'intérêt de cette réforme ?

De même pour l'éclatement des corps de la mer entre administratifs et techniques. De même pour le statut des contractuels d'établissements publics, pour lequel vous refusez de voir les solutions réelles qui sont proposées par les organisations syndicales. Le projet d'extension du statut des personnels des agences de l'eau a été envoyé à la fonction publique il y a 17 mois. Depuis aucune information officielle sur ce dossier qui suscite pourtant énormément d'attente, laissant place à toutes les rumeurs.

Car dans les établissements publics sous votre tutelle, la situation du dialogue social n'est pas meilleure, monsieur le ministre: nous avons évoqué les personnels de l'ONEMA, qui étaient en grève le 18 novembre mais le CA du Conservatoire du Littoral, par exemple, a prévu de finaliser dans une semaine les règles de gestion de ses contractuels, et le dossier n'a même pas encore été ne serait-ce qu'évoqué avec les OS.

La question maintenant, monsieur le ministre, est de savoir si ce ministère a un avenir: est-ce que, comme le suggère la lettre du premier ministre sur les audits internes, tout va être piloté en interministériel ? Après la création, localement, des DDI, la touche finale est-elle un grand « interministériel », et finalement un Etat qui choisit de s'auto-dissoudre, ministère par ministère ?

Je vous remercie de votre attention.

Initialement, ce CTM devait être présidé par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement mais ne pouvant être présente, c'est Benoît APPARU, secrétaire d'Etat au Logement qui a présidé le CTM

Qui sont ces personnels non titulaires ?

Dans les établissements publics

Contractuels, personnels non titulaires, ITA, statuts de 98, nombreux sont les termes désignant l'ensemble des agents non-titulaires recrutés sur un contrat de droit public à durée indéterminée ou à durée déterminée dans les établissements publics.

Quelle que soit leur appellation, ils subissent tous les mêmes contraintes, d'autant plus accentuées pour les contrats précaires : rémunération faible, perspective de carrière et mobilité réduites ou absentes.

-Personnels administratifs ou techniques de toutes catégories, les agents non titulaires présents dans la sphère Environnement sont présents dans les établissements, sous des statuts ou contrats différents :

- statut dit de 98 à l'ONCFS
- statut « Agences » dans les Agences de l'eau
- Statut « ITA » à l'ONEMA
- CDD
- CDI

La multiplicité des contrats induit autant de situation différentes et des écarts de rémunération conséquents : écart de salaire de près de 30% pour des personnels semblables mais en poste dans deux parcs nationaux différents, part variable de la prime de rendement et de performance pouvant varier d'un facteur trois entre deux délégations interrégionales de l'ONEMA...

Pour harmoniser les situations et disposer d'un statut plus favorable, pendant sept années, des négociations ont eu lieu avec les ministères de l'environnement, de la fonction publique et du budget, pour que soit créé un statut commun entre les Agences de l'eau. Ce statut a été publié au journal officiel en mai 2007.

Dès décembre 2009, le SNE-FSU, ultra-représentatif dans les Agences de l'eau, relançait des négociations pour corriger les manquements du statut Agences et proposait son extension à l'ONEMA, à l'ONCFS et au Conservatoire du littoral.

Depuis 2009, la gestion du dossier par les établissements publics et le ministère est désastreuse : disparité d'approche, aucun échange préalable avec la fonction publique et le budget... Les négociations ne présentent guère d'avancées favorables et surtout, diverses informations circulent selon quelles soient issues de l'ONEMA, de la fonction publique, de la direction de l'eau et de la biodiversité. Une seule

certitude : on nous mène en bateau !

Les dernières informations sont reprises dans le dernier paragraphe de ce dossier spécial, avec la rencontre de la directrice de l'Eau et de la Biodiversité le 18 novembre 2011, lors de la grève des contractuels de l'ONEMA.



Dans les services de l'Etat

Les personnels contractuels A sont principalement régis de deux manières différentes :

- CDI « sui generis » pour les services de l'Etat
- RIN « Equipement » (quasi-statut)

Ces agents ont été très souvent recrutés dans le cadre de projets ou pour occuper des fonctions demandant des compétences scientifiques ou techniques pointues et introuvables dans la fonction publique. Leur «avancement» s'appuie sur des CCP (Commissions Consultatives Paritaires - où le SNE siège), équivalentes des CAP pour les personnels titulaires. Dans ce sens on peut parler d'un quasi-statut. Ils peuvent en théorie prétendre aux mêmes emplois que les titulaires. En réalité, ils passent souvent derrière les titulaires, même lorsque leurs compétences sont plus en adéquation avec le poste ouvert. Les corps veillent ... face à des contractuels beaucoup moins organisés pour faire valoir leurs droits. Le statut est une chose, la reconnaissance de la valeur des agents, et l'équité en sont une autre. Il reste du chemin à faire.

Les personnels contractuels B sont régis par des règlements locaux et un règlement national dit 46. Ces agents sont en poste dans les services déconcentrés, dont beaucoup en Ile-de-France. Le RIN accueille ceux qui sont promus en A.



Un projet de loi présenté au Conseil des ministres

« Accès à un emploi pérenne »

Le ministre de la Fonction publique a présenté en Conseil des ministres, le 7 septembre dernier, le projet de loi « relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la Fonction publique ».

Actuellement en première lecture au Sénat, ce projet prévoit deux possibilités pour développer l'accès à un emploi pérenne :

- une CDIisation : à la publication de la loi, les agents contractuels qui assurent des besoins permanents verront leurs CDD transformés en CDI s'ils sont employés depuis au moins 6 ans au cours des 8 années précédentes par un même employeur public.
- une titularisation : pendant 4 ans, des concours professionnalisés ou examens professionnels devront être organisés. Pourront s'y inscrire les agents en CDI, les contractuels nommés sur emploi permanent, totalisant 4 ans de service sur une période de 6 ans, dont 2 années au moins avant le 31 mars 2011. Il leur faudra avoir été en contrat (ou en congé régulier) au 31 mars 2011, ou entre le 1er janvier et le 31 mars 2011, et travailler à temps complet, ou, s'ils sont à temps incomplet justifier d'une quotité de temps de travail égale à 70%. Des recrutements sans concours devront être « spécialement ouverts » en catégorie C.

Seraient exclus de la titularisation dans la sphère environnement :

- les contractuels recrutés directement en CDI par les EP et soumis au régime dérogatoire du décret-liste de 1984 (contractuels des agences de l'eau, de l'ONCFS,

de l'ONEMA, du conservatoire du littoral, etc...)

- les agents contractuels recrutés par le ministère ou les EP avant 1984 en CDI sur des quasi statuts. – Une titularisation, dans le cadre de la loi de 1984 leur a déjà été proposée entre 1998 et 2000. Ceux qui restent sur ces quasi statuts l'ont refusée.

- les vacataires qui ne seraient pas éligibles à la CDIisation automatique de leur contrat en application de cette loi.

La DRH du ministère estime que peu d'agents sont concernés par la CDI-sation et la titularisation dans les services du ministère (400 agents CDI-sables ; 170 agents Berkani titularisables, essentiellement des fonctions administratives ou techniques ; ...). Par contre, aucune évaluation des problèmes en établissements publics. A noter que la DRH précise à notre demande que les contractuels CDD-CDI récemment intégrés au RIN seront concernés par la titularisation.

Le SNE a demandé :

- que soient recensés les contractuels et vacataires ayant presque l'ancienneté requise et une attention particulière sur des agents en fin de contrat pouvant se voir refuser une continuité avec un exemple dans les parcs nationaux. Une solution doit être trouvée pour que ces agents ne soient pas pénalisés (au minimum une reconduction de contrat au terme de l'actuel).
- que soit envoyé un courrier à chaque directeur d'EP pour qu'il porte une attention particulière sur cette déprécarisation.
- que l'ancienneté des vacataires "permanents" depuis des années (10 mois / interruption 2 mois / 10 mois, etc.) soit reconnue.

Encadrement des nouveaux contrats CDD
 Dans le même temps, le recours à des emplois en CDD sera plus encadré. Le projet de loi limitera ainsi aux cas suivants, les possibilités de recours à un agent contractuel dans la Fonction publique d'État :

- lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- pour les emplois de catégorie A ;
- pour occuper des fonctions qui, correspondant à un besoin permanent, impliquent un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet. Ce contrat pourrait être un CDI ;
- pour remplacer momentanément des fonctionnaires ou d'autres agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé ou pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente d'un recrutement de fonctionnaire ;
- pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, lorsque celui-ci ne peut être assuré par des fonctionnaires. Concernant les CDD des agents contractuels, hors les cas de remplacements, ils auraient une durée maximale de trois ans. Le contrat serait renouvelable, mais par reconduction expresse et dans la limite de six ans. Le texte de l'accord soumis à signature par le gouvernement à l'issue des négociations comporte des avancées qui devraient permettre la titularisation d'un certain nombre de contractuels et améliorer la situation des agents non titulaires ; en outre, il ne comporte pas de recul par rapport à la situation existante, ni sur les principes statutaires, ni sur les règles de recrutement ou de gestion des non titulaires.

Il comporte cependant de réelles limites, écartant selon les secteurs de la fonction publique, une partie importante des personnels précaires, en particulier ceux qui sont recrutés sur de faibles quotités de travail. Compte tenu de ses insuffisances, alors que nous devons combattre des attaques statutaires et une politique agressive de réduction de l'emploi public, une majorité suffisante ne s'est pas dégagée pour se prononcer en la faveur de la signature par la FSU de ce protocole.

Etre contractuel dans les Parcs nationaux
 Le SNE-FSU a interviewé un agent non titulaire de parc national. Son témoignage est très représentatif de la situation de nombreux contractuels présents dans les parcs.

« *Quelle est ta situation aujourd'hui ?* »

Je suis arrivée au début de l'année 2010 dans l'établissement pour un contrat de 10 mois. A la fin de cette période, un poste s'est libéré et on m'a proposé de prendre ce poste mais on m'a dit «ça va être compliqué de prolonger ton contrat». Car n'étant pas titulaire, il est assez compliqué de formuler une proposition de contrat. On m'a alors proposé de

travailler durant 2 mois en intérim pour pouvoir ensuite me reprendre pour un nouveau contrat de 10 mois. Ce que j'ai accepté car le poste me convenait vraiment. Actuellement mon contrat se termine fin décembre. On m'a proposé un CDD à 70%. Mais je dois attendre la validation du budget, l'avis du contrôleur financier, la publication du poste, que je dépose candidature, espérer qu'une autre personne ne prenne pas mon poste. Si tout va bien j'aurai la confirmation de mon embauche au mieux au cours du mois de décembre. Bien que j'aime ce que je fais, la structure dans laquelle je travaille, cette situation est des plus précaire. D'ici décembre je suis dans l'expectative en espérant ne pas être à nouveau demandeur d'emploi début 2012.
 « *Comment perçois-tu ton avenir ?* »

Je le sens très incertain. Il est vrai que l'on ne m'a jamais rien promis lors de mon embauche. J'ai toujours espéré un contrat de 3 ans et plus de stabilité dans mon travail. J'ai quand même un peu d'espoir sur ce CDD de 70%, bien que ce ne soit pas une situation professionnelle très confortable. Mais c'est toujours ça... Il faudrait également que je recherche un tiers temps pour avoir un revenu convenable à la fin du mois. Vu la conjoncture, les restrictions budgétaires, la suppression des postes, il m'est très difficile de me projeter sur du long terme.

Il en est de même dans le service dans lequel je travaille. Nous n'avons aucune visibilité. On en est venu à faire la gestion de notre service au jour le jour. Ca devient très compliqué de travailler dans de telles conditions, autant pour la direction que pour les agents.

Les contractuels ONEMA font annuler le conseil d'administration



A l'occasion du conseil d'administration de l'ONEMA le 18 novembre 2011, un mouvement de grève avait été lancé en Intersyndicale pour, réclamer l'application immédiate des accords Jacob (existant depuis 2005 et visant à valoriser notamment les catégories C et B et surtout en entrée de grille, et à permettre des passerelles entre catégories pour les promotions), et protester contre l'absence d'évolution du dossier des contractuels et réclamer l'extension immédiate du Agences de l'eau.

Le mouvement de grève très suivi (90% environ), a également vu un rassemblement de près de 80 personnes au siège de la Direction Générale de l'ONEMA à Vincennes et occupant la salle du conseil d'administration.

Une heure avant le début officiel du conseil de l'eau, la directrice de l'eau et de la biodiversité (DEB), Odile GAUTIER, a reçu les organisations syndicales. Faute d'annonce satisfaisante, les manifestants ont décidé de ne pas libérer la salle, et le conseil d'administration a été annulé.

Après un rappel du contexte par Odile Gautier, et l'écoute de ses propositions (extension du statut Agences aux seules catégories A et titularisation pour les C et B, mais sans précision quant au corps d'intégration...) les organisations syndicales ont exprimé leur déception du manque d'avancement flagrant du dossier, regretté avec force l'absence de dialogue social depuis 18 mois, et vivement critiqué les bases de l'accord recherché pour les catégories B et C. En effet la titularisation n'est pas une solution adaptée

pour des personnels qui pour la grande majorité ont déjà une ancienneté importante, et qui pour certains ont déjà refusé le bénéfice d'une telle titularisation. Et rien n'est prévu pour les personnels qui refuseraient cette titularisation. Une réunion pourrait avoir lieu au MEDDTL rapidement sur ce sujet.

Les personnels non titulaires de l'ONEMA ont lancé le mouvement. Ils devraient être rejoints par leurs collègues ATE/TE pour dénoncer le ras-le-bol général du manque d'écoute et de considération des directions. Un appel est également lancé à tous les personnels de la sphère environnement, pour que ce mouvement initié soit relayé et porté auprès du plus grand nombre.

Vous en avez assez de ne pas être écouté ? Alors mobilisez-vous et rejoignez-nous !

Pour toute information sur le mouvement : prendre contact auprès de la section ONEMA ou via le mail suivant : sne.fsu@onema.fr



Lancé dans l'enthousiasme après sa victoire aux élections de 2007 par Nicolas Sarkozy, le Grenelle de l'environnement avait pour objectif grandiose d'être « l'acte fondateur du New deal écologique en France », pas moins. S'appuyant sur une nouvelle façon de travailler (pas si neuve que ça), la gouvernance à 5 mettait en principe sur le même pied d'égalité les représentants des 5 composantes de la société : les entreprises, les syndicats, les associations de protection de la nature, les élus et les administrations. L'ambition, qu'on peut saluer, était de répondre aux grands enjeux environnementaux : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et les paysages, contribuer à un environnement de qualité pour tous et assurer un nouveau modèle fondé sur le développement durable. L'Etat avait déjà montré l'exemple en élaborant une nouvelle stratégie nationale du développement durable et une stratégie nationale de la biodiversité ; aux collectivités territoriales de prendre en compte réellement l'environnement dans leurs politiques publiques. Quant au secteur des entreprises, il devait s'appuyer sur la préservation des ressources naturelles, sur les nouvelles technologies et les énergies renouvelables pour créer des emplois, 100 000, selon les propos optimistes du ministre de l'époque Jean-Louis Borloo.



Acte fondateur du new deal écologique en France ?

Avant le Grenelle et ses discussions, l'Etat montrait qu'il se donnait les moyens de ses ambitions en créant un GRAND ministère de « l'écologie » et du développement durable. Ce ministère se révèle n'être que l'addition du ministère en charge de l'environnement, celui de l'équipement et des transports, celui de l'industrie pour sa partie énergie et pour un moment celui de l'aménagement du territoire. Au fil du temps et des réorganisations, en 2008 pour l'administration centrale, en 2009-2010 pour les services déconcentrés l'environnement et ses métiers ont eu bien du mal à émerger et à rester visibles pour les autres administrations et surtout pour le public.

La création des Directions régionales de l'environnement,

de l'aménagement et du logement (DREAL) a vu ressurgir les antagonismes entre les différents secteurs (environnement, équipement et industrie) au gré des nominations des responsables et des déménagements pour « rapprocher » les services. Quant aux directions départementales des territoires (DDT), la transformation possible, sinon souhaitable, des agents de l'équipement ou de l'agriculture en agent du développement durable s'est heurtée et se heurte encore aux fusions de services, aux suppressions de poste et au manque crucial de formations adaptées.

Les propositions du Grenelle de 2009 ont à nouveau été discutées dans les comités opérationnels ou COMOP, qui ont rendu des rapports de taille inégale, sur des sujets d'ampleur très variable (l'urbanisme, les abeilles, la trame verte et bleue, la fiscalité verte). Un Grenelle de la mer a été lancé, suivi de COMOP pour compléter les propositions du Grenelle de l'environnement, sur la mer et le littoral.

Deux lois étaient censées traduire dans la législation les propositions du Grenelle de l'environnement et celles plus précises des COMOP.

La loi Grenelle 1 portait encore la marque de l'élan du Grenelle de l'environnement ; elle s'intitulait loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Cette loi fixe des objectifs chiffrés et impose un calendrier en matière de lutte contre le changement climatique, de réduction des consommations d'énergie des bâtiments, d'urbanisme et de patrimoine, de transports, d'énergie, de recherche dans le domaine du développement durable, de biodiversité et de qualité de l'eau, d'agriculture durable, de déchets, d'Etat exemplaire et de gouvernance.

Le coup d'arrêt au grand projet écologique est arrivé au printemps 2010, lorsque le président Sarkozy a lancé au salon de l'agriculture : « l'environnement ça commence à bien faire ».

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement de facture purement juridique comportait encore des avancées intéressantes, mais résultait de compromis et d'arbitrages peu glorieux et trop souvent défavorables à l'environnement.

Quels résultats tangibles ?

Un rapport très flatteur indiquait en 2010 que 96% des démarches prévues par la loi Grenelle 1 avaient été engagées et 77% des engagements, sur les 268 initiaux du Grenelle de l'environnement, avaient été tenus ou étaient en cours de réalisation. Soyons sérieux et reprenons les grands axes affichés par le Grenelle.

Le bâtiment - En France les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment doivent être réduites d'ici 2020 de 38 % : 400 000 logements doivent donc bénéficier d'une rénovation complète, chaque année, à partir de 2013. Or c'est seulement 250 000 et 300 000 qui sont touchés ou réellement concernés ? Les bâtiments publics devaient être tous audités sur leur consommation énergétique avant fin 2010 : seulement la moitié des surfaces concernées ont bénéficié d'un diagnostic avant travaux.

Les transports - Les ambitions affichées pour favoriser le fret ferroviaire ne sont pas suivies d'effet et le transfert modal va davantage au profit du transport routier. Pire, un décret a permis aux poids lourds de 44 tonnes de circuler sur les routes et autoroutes de notre pays. Le projet de réduire de 20% les émissions de CO2 d'ici à 2020 est certes bien parti dans l'automobile. Avec la création du bonus-malus écologique, les émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs ont chuté de 14,6%. Mais ce système, conçu pour être à l'équilibre entre le malus (la taxe) et le bonus (la subvention), a accumulé un déficit de 1,4 milliard d'euros en quatre ans.

La taxe carbone - la contribution climat énergie, dite "taxe carbone", avait un principe simple: soumettre les entreprises, les administrations et les ménages à un impôt proportionnel à leur consommation d'énergie émettrice de CO2. Le gouvernement dispense de cette taxe pourtant fixée à un niveau très bas, certains secteurs de l'économie, comme l'agriculture, la pêche et le transport. Le Conseil constitutionnel sanctionne cette inégalité des citoyens devant l'impôt et la taxe est abandonnée.

Les déchets - La fiscalité sur les installations de stockage et d'incinération, et de tarification de l'élimination des déchets ménagers est très limitée et du coup peu incitative pour les collectivités territoriales voulant mener des expérimentations.

L'énergie - Les collectivités territoriales ont joué le jeu des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET), obligatoires pour celles comptant plus de 50 000 habitants, surtout les régions et les communautés urbaines. Fin octobre 2010, sur 446 PCET obligatoires en 2012, 102 ont été lancés et 27 adoptés. Mais l'Etat ne soutient pas vraiment les filières renouvelables, suspend les subventions au photovoltaïque, même s'il a lancé des programmes d'éoliennes en mer, qu'on peut considérer comme contestable du point de vue du paysage.

La biodiversité - Le ministère vient seulement fin 2011 de créer le comité national qui va fixer les orientations du réseau écologique dite trame verte et bleue, alors qu'en 2010, il a été constaté que les différents programmes et politiques depuis 10 ans n'ont pas enrayer la perte de la biodiversité. Les seules avancées concernent la mer, puisque coup sur coup, 2 parcs naturels marins ont été créés et les sites Natura 2000 en mer ont été notifiées à la Commission européenne.

OGTI = LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ABOUTIRA SUR UNE LOI.



La gouvernance et l'information du public - le Grenelle a permis de terminer la transposition des directives sur l'évaluation environnementale (étude d'impact de projet et évaluation environnementale des plans et programmes) et celle sur l'information du public en matière d'environnement (convention d'Aarhus).

L'urbanisme :- les documents d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plan locaux d'urbanisme doivent mieux prendre en compte la préservation des espaces naturels et des paysages, en limitant l'expansion territoriale et favorisant les transports en commun. Mais prétextant un besoin réel de logements dans les grandes agglomérations, le ministère n'a pas résisté à la tentation de soutenir « un urbanisme de projet » au coup par coup, au mépris d'une planification rationnelle, plus économe des espaces ruraux et naturels.

L'agriculture durable -: Les chiffres annoncés par Grenelle 1 de 1, 6 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2012 et de 20 % en 2020 ne seront pas atteints sans une politique vigoureuse de soutien public. Pire, la diminution d'ici 2012, de 50 % des substances préoccupantes pour l'environnement s'est heurtée au mur habituel des lobbies agro-alimentaires et industriels, bien soutenus par les ministères de l'agriculture et de l'industriel. Les OGM sont toujours à notre porte et les abeilles continuent de mourir.

Un thème quasiment absent du Grenelle et de ses lois : l'eau. Les chapitres qualité de l'eau, santé tournent autour de cette ressource naturelle essentielle, mais ne règlent aucune des questions qui se posent.

Un thème totalement absent : le nucléaire, sujet tabou en France depuis 40 ans.

On peut également regretter le manque d'ancrage dans les territoires de ces politiques et de ces programmes, même si certains plans, comme les plans climat-énergie territoriaux sont du ressort des collectivités, tout comme les projets de développement durable des territoires ou agendas 21 locaux, qui sont maintenant inscrits dans le code de l'environnement. Or ce sont bien les collectivités qui ont de plus en plus de responsabilités dans toutes les politiques d'aménagement du territoire, de transports, d'action sociale, de santé, d'urbanisme...

Retour au rôle de l'environnement-alibi ?

Après cette grande parenthèse du Grenelle de l'environnement, la « crise » aidant et la rigueur étant le mot d'ordre dominant, l'environnement redevient pour la plupart des hommes et des femmes politiques, une variable d'ajustement. Preuve en est de l'écotaxe

de poids lourds, qui dans le projet de loi de finances 2012 va être diminuée pour la Bretagne (et pas pour la Franche-Comté ou le Limousin ?). Ou encore, le crédit d'impôt développement durable qui va diminuer de 20 %. On parle encore de l'efficacité énergétique à rechercher un peu partout, mais « sortir du nucléaire », comme en Allemagne n'est pas à l'ordre du jour (sauf pour le parti Europe-écologie-les Verts). Et si l'on continue à créer des réserves naturelles et des parcs nationaux (dont celui des Calanques, enfin !), l'Etat et les collectivités sont toujours prêts à sacrifier des espaces naturels et des paysages pour ouvrir de nouvelles routes ou autoroutes et des aéroports (voir le projet de Notre-Dame-des Landes en Pays-de-Loire), ou installer des remontées mécaniques en site vierge, par exemple.

Comme l'écrivent sur des cartons les indignés de La Défense : « Il n'y a pas de planète B » !



Branche Espaces Protégés



Les parcs nationaux avancent sur la planche de la RGPP.

Dans le cadre des contrats d'objectifs (COB) la tutelle demande aux directions de présenter leur projet de restructuration pour « adapter leurs établissements aux nouvelles missions » liées à la loi de 2006 et à la mise en œuvre de la Charte. Soit l'Etat leur propose de se désengager des missions fondatrices des parcs nationaux, soit il réduit les moyens des parcs alors que leurs missions augmentent, de toute façon, l'état les inscrit dans un scénario d'échec. Quelle que soit l'option finale, cela laisse présager du pire : une grande difficulté à assurer les missions et son cortège prévisible de souffrance au travail.

Au hit parade des restructurations, le triste vainqueur est le Parc National des Cévennes. Ce parc est sinistré par le projet personnel que le directeur, Mr Jacques Merlin, a d'abord tenté d'imposer en dehors de tout dialogue social. Après une âpre résistance, ponctuée par une journée de grève, le personnel a obtenu de participer aux débats et de proposer son propre projet... que le directeur a tenté de disqualifier après coup, en demandant au bureau du conseil d'administration de ne pas le prendre en compte. Une grève a été nécessaire pour ramener ce projet devant les administrateurs. Aujourd'hui les tensions internes sont énormes dans l'établissement. Rappelons que Jacques Merlin est un des créateurs du Parc National de la Réunion, proche du modèle qu'il s'acharne à faire éclore en Cévennes. C'est précisément à la Réunion que les agents de terrain ne trouvent pas leur place (7 des 16 ATE qui sont arrivés depuis 2009 ont demandé leur mutation après moins de 2 ans sur place, faute de pouvoir faire leur métier). C'est aussi lui qui alla au devant des demandes de la tutelle en supprimant d'un coup plusieurs postes d'agents de terrain dans ce parc national.

Du côté des risques psycho-sociaux, les voyants étaient déjà au rouge début 2011. Sous l'impulsion des ACMO (agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), une large enquête a été

menée pendant l'hiver 2010-2011 auprès des personnels des parcs nationaux. Malgré quelques maladresses dans l'organisation de cette consultation, le taux de réponse a été élevé (plus de 60%). Côté positif, 97% des personnes interrogées se disent intéressées par leur travail, 92% ont de la satisfaction à exercer leur métier, 82% trouvent le matériel mis à leur disposition est satisfaisant. Côté négatif, 72% dépassent fréquemment leur horaire quotidien, 70% trouvent ce travail de plus en plus exigeant, 67% se sentent pressés par le temps, 50% s'estiment encouragés par leurs supérieurs, 45% pensent recevoir l'estime et le respect qu'ils méritent, 45% pensent avoir de bonnes perspectives de carrières, 28% trouvent que les circuits de communication interne sont satisfaisants et 35% disent devoir travailler régulièrement d'une manière qui heurte leur conscience professionnelle.

Ce bilan rend compte de ce que le SNE-FSU affirme depuis plusieurs années : les agents des parcs nationaux aiment leur travail, s'impliquent, mais souffrent dans l'exercice de celui-ci. La diminution des effectifs imposée par la tutelle va peser un peu plus lourd sur les personnels dans les 2 années à venir, et nous pouvons nous attendre à ce que les tensions s'aggravent.

Contractuels des parcs nationaux : encore deux réunions, le 10 octobre et le 23 novembre. La tutelle avance vite pour harmoniser la rémunération des contractuels des parcs nationaux. On est cependant loin d'un statut unique comme celui des contractuels des Agence de l'Eau. Il s'agit d'une simple circulaire qui s'inspire des règles en vigueur au sein de l'Agence de Aires Marines Protégées, et qui ne propose que des rémunérations plancher pour les personnels non titulaires, sans lien réel avec leur fonction. D'autres points de blocage apparaissent au fil des rencontres, comme le traitement particulièrement défavorable réservé aux emplois dérogatoires des parcs de la Réunion et de Guyane. Le SNE-FSU est fortement présent dans ces négociations, avec 6 personnes qui s'y relaient.

En attendant l'issue de ces négociations, dans plusieurs établissements les revalorisations de salaire, les avenants voir les renouvellement de contrat sont freinés par les contrôleurs financiers ?

Chartes de parcs nationaux : les craintes sont toujours là

La nouvelle loi des parcs nationaux implique la rédaction d'une Charte qui contient plusieurs documents d'importance : la définition du caractère de chaque parc (dont l'altération sera passible de poursuites pénales) ; le diagnostic et les enjeux du territoire ; les objectifs de protection du patrimoine de la zone cœur ; les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'aire d'adhésion ; enfin la carte des vocations du territoire du parc national. Dans plusieurs cas, les consultations institutionnelles sont en route, voir achevées, et les enquêtes publiques commencent.

L'inquiétude des personnels vient de ce qu'une partie de la réglementation en zone cœur peut dépendre du contenu de la Charte. Les personnels sont donc soucieux des résultats des consultations institutionnelles (personnes morales) et publiques, qui pourraient abaisser des niveaux de protection dans les zones protégées (par exemple en ce qui concerne le survol des engins non motorisés, la cueillette de végétaux, etc...). Les sections du SNE-FSU se positionnent pour être consultées en tant que personne morale (ce qui leur est parfois refusé, comme au GIP des Calanques ou dans le Parc National des Écrins), et elles invitent les personnels à participer massivement aux enquêtes publiques.

Parc National du Mercantour : coupez !

Réduction de budget oblige, la direction du parc national est allée jusqu'à proposer de réduire des deux tiers leur fournitures de matériel de montagne, leur permettant généreusement de se fournir une paire de chaussure de montagne à l'année. Fini le matériel hivernal (ski, piolets, crampons). Les représentants en CTP ont dû sérieusement élever la voix pour faire revenir la direction en arrière, et encore ce résultat est-il partiel.

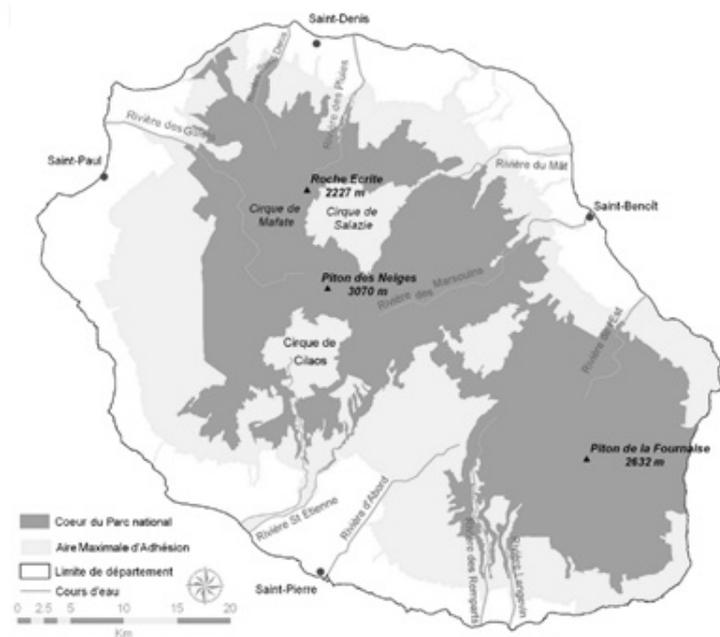
Un cœur en feu à la Réunion

Le 25 octobre 2011 un incendie débutait dans la région du Mado, planéze ouest au dessus du cirque de Mafate au cœur du Parc National de la Réunion . Après près de 15 jours d'incendie, les services d'intervention ont pu contenir le feu, qui se propageait notamment de manière souterraine par combustion de l'avoune (sorte d'humus) et des racines.

Classés au patrimoine mondial de l'Unesco en juillet 2010 Pitons, Cirques et remparts,, ce sont près de 2850 hectares du cœur de Parc qui se sont consumées. Au dégât direct du feu, doivent se rajouter les travaux pour l'accès au feu des services d'intervention qui ont été l'occasion d'une opposition courageuse de la directrice face aux services préfectoraux, du SDIS et de l'ONF.

Ce territoire, réservoir de biodiversité terrestre le plus important de l'archipel des Mascareignes, abritait

notamment des espèces indigènes ou endémiques rares (comme le lézard vert des hauts). L'enjeu du territoire étant prioritaire, la ministre de l'Ecologie a annoncé le 10 novembre 2011, l'envoi d'experts du Conseil National De la Protection de la Nature pour épauler les services locaux, évaluer la situation et proposer un programme de surveillance et de restauration. Les experts se sont rendus sur place la semaine du 22 novembre, et les premiers inventaires vont être réalisés courant décembre.



Le parc des calanques...

Le site des Calanques dispose du statut de groupement d'intérêt public (GIP) depuis décembre 1999. Un GIP permet d'associer au sein d'une même structure des personnes publiques (Etat, Collectivités locales ...) et des personnes privées (associations, particuliers...) afin d'assurer une plus grande concertation face à des problématiques communes. Ils peuvent intervenir dans le domaine de la protection et de la gestion de l'environnement depuis la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement du 02 février 1995. Le GIP des Calanques a pour principale mission la création du Parc national des Calanques. La procédure de création d'un Parc est présentée dans les articles R331-2 à R331-12 du Code de l'Environnement.

Elle consiste en 7 étapes:

- 1 - concertation et co-construction du projet avec les acteurs concernés / Réalisé en 2008
- 2 - Dossier pour « prise en considération de l'avant-projet de création du Parc National soumis aux acteurs du territoire (collectivités, chambres consulaires, associations d'usagers, de défense de l'environnement et d'habitants) puis au Premier Ministre (04/2009)/ Réalisé en 2009

3 - Projet de charte (document cadre de l'Etablissement Public du Parc National) élaboré en concertation avec les acteurs du territoire et projet de décret / Réalisé en 2009-2010

4 - Concertations et co-constructions avec les acteurs concernés / Réalisé en 2010

5 - Enquête publique / Terminée le 17 novembre 2011

6 - Libre adhésion des communes à la charte du Parc National

7 - Décret de création de l'établissement public du Parc National (décembre 2011) Objectif : signature du décret avant élections présidentielles 2012

Pourquoi un statut de Parc National ?

« Un Parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. [...] ». Extrait de l'Article L331-1 du Code de l'Environnement – Loi n°2006 – 463.

Les Calanques sont des territoires d'exceptions, avec des habitats terrestres et marins (falaises verticales, canyons, plateaux marins) favorables à la biodiversité (11% des plantes vasculaires présentes sur le territoire national se rencontrent dans les Calanques, présence du lézard ocellé, ...)

Face aux menaces grandissantes (tourisme, loisirs,...) dans les Calanques, les acteurs locaux ont pris conscience depuis de nombreuses années de la nécessité d'en assurer une meilleure protection et surtout des moyens supplémentaires pour que les générations futures continuent à en bénéficier. C'est ce qui a justifié l'idée de la création d'un Parc national dès 1999.

Un Parc d'un nouveau genre ?

Mais ce projet de parc, premier depuis la réforme de 2006 formalise également l'ensemble des inquiétudes relevées dans les autres parcs nationaux depuis quelques mois.

Le manque d'ambition du projet est manifeste, l'ampleur des divergences a réduit le projet de Parc National à une charte consensuelle.

Entre la première version et le projet présenté en enquête publique, le projet a subi quelques « dégraissages » et a largement perdu en ambition.

Entre 2009 et 2011, le cœur de parc à terre est passé de 11000ha à 8400ha, tandis que le cœur de Parc Marin est passé de 48000 ha à 42000 ha, avec notamment le retrait de l'archipel du Frioul.

Outre le morcellement et le manque de cohérence du contour du futur parc, ce sont également les réglementations applicables qui ont été vidées de toutes substances : possibilité de chasser en cœur de parc, réduction des contraintes de pêches et des territoires de non pêche...

A cela, se rajoute une gouvernance du Parc non plus par un directeur, mais par un conseil d'administration, où l'équité entre usages est contestable.

On peut s'interroger en tout cas sur ce qu'il est le plus préférable : un parc national à tout prix, quelles que soient finalement les modalités de préservation, ou repousser la création du parc tant que le consensus n'est pas réellement favorable à l'environnement ?

GIP des Calanques : encore une fois, le GIP est reconduit in extremis pour un an, ce qui permettra au moins de ne pas rater la création du parc national des Calanques pour de stupides raisons de procédure. Le feuilleton des reconductions va donc se calmer pour un an, permettre aux personnels de souffler un peu et de se consacrer à cette création décidément difficile. Le projet de parc national des Calanques, emblème de la nouvelle loi des parcs nationaux et de ce rapport homme nature qu'elle espérait porter, est depuis 3 ans



Débat budgétaire 2012

Le 13 octobre 2011, le SNE-FSU a adressé à NKM un courrier concernant les projets du gouvernement de ponctions d'une partie du produit des redevances (égale à 55 millions d'euros) et de la nouvelle suppression de 12 ETP. Ces faits ont été exposés au regard des charges engagées pour 2012 telles que le forum mondial de l'eau, la clôture des actions du IXème programme, sans compter les contentieux issus de la Directive Eaux Résiduelles Urbaines (ERU), et les engagements d'atteinte du bon état écologique pour deux tiers des masses d'eau.

Le 26 octobre 2011, le SNE-FSU a réagi au projet de loi et notamment à l'article 16bis proposé par la ministre Valérie Pécresse et voté par l'assemblée nationale et qui vise à prélever 55 millions d'euros sur le fond de roulement de l'ONEMA car : "...dans la période que nous vivons les opérateurs n'ont pas vocation à garder des fonds de roulement excédentaires..." Or, ces 55 millions proviennent de la sur-redevance pour pollution diffuse, perçue par les agences de l'eau et reversée à l'ONEMA pour la mise en œuvre du plan pluriannuel Ecophyto. Il s'agit d'une disposition prise par le gouvernement, et votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances 2009.

Dès 2009, le SNE-FSU dénonçait la mise en place du montage Ecophyto :

- aussi bien sur le fond, car ce plan revient à donner « un droit à polluer mieux »,
- que sur la forme, car l'ONEMA est l'opérateur de la coordination nationale des politiques de l'eau et de la mise en œuvre de la police des milieux aquatiques alors que les agences de l'eau sont les opérateurs financiers (aides et redevances), au savoir faire reconnu. Cet article 16b est la conséquence du dévoiement de la logique de fonctionnement des agences de l'eau et de l'ONEMA, et il est contraire aux objectifs de résultats prévalant en politique de l'eau ; il s'agit en particulier de l'objectif de réduction de 50% de l'usage des pesticides inscrit dans la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ».

Par ailleurs, au cours de la discussion à l'assemblée nationale, la ministre a proposé un article 16ter qui prévoit la mise en place dès 2012 d'un plafonnement de la plupart des taxes affectées aux opérateurs. S'agissant des opérateurs bénéficiant de plusieurs taxes affectées, le plafond est fixé taxe par taxe, mais il faut bien évidemment envisager le plafond dans son ensemble.

Par ce biais, c'est l'encadrement par le Parlement des programmes d'intervention pluriannuels des agences de

l'eau (plafond de dépense pluriannuel, taux de redevance) qui pourrait disparaître. Il s'agirait là d'une lourde remise en cause de la gouvernance de l'eau en France, dont la spécificité est reconnue mondialement.

Dossier personnels non titulaires

Le 17 novembre 2011, Le SNE-FSU a adressé un nouveau courrier à NKM, pour lui demander d'organiser une réunion avec les organisations syndicales afin de faire le point sur les chantiers de l'extension du statut Agences et de ses perspectives. Après plus d'un an sans nouvelles, le SNE-FSU réclame une reprise du dialogue et la fin d'annonces officieuses-officielles distillées par chaque direction ou établissement, sans aucune cohérence.



(Entretien avec un pilier de la branche « faune sauvage » du SNE)

JANNICK DOIGNON : Trente ans de syndicalisme au SNE

Jannick Doignon a été secrétaire de la branche Faune Sauvage, conseiller national, formateur au sein du SNE, et siégeait au conseil d'administration de l'ONCFS. A l'heure où la retraite est proche, Jannick nous fait part de son expérience et partage son regard sur le syndicalisme et la sphère environnement

« SynEnv » : Quelques devises pertinentes, entre deux échéances démocratiques (les élections professionnelles d'octobre 2011 et ... les autres élections de 2012) ?

« Jannick » : « Indignez-vous et surtout... Engagez-vous ! » Pour reprendre l'injonction de Stéphane Hessel. « Rien n'est jamais définitivement acquis, il faut toujours rester vigilants », si l'on s'endort après une victoire, c'est fichu... Voir l'exemple de 1981, brutal, après les six mois d'euphorie, et plus récemment et plus sournoisement, après le coup de théâtre de la dissolution de l'assemblée nationale en 1997.

« Jannick » : Bien sûr, après un échec, c'est encore plus net : Comment peut-on gérer les conséquences des manifestations de l'automne 2010 sur les retraites ? Pourquoi le renoncement de certains appareils syndicaux au moment fatidique, juste avant la dernière étape ? Ceux qui ont fait descendre 3 millions de personnes dans la rue, en sachant qu'ils n'auraient pas le courage de franchir le dernier obstacle (la grève générale), portent une lourde responsabilité.

« SynEnv » : Mais n'est-ce pas en partie à cause de la relative nouveauté de l'attitude totalement rigide du pouvoir, pour des militants qui avaient pris l'habitude depuis plus de vingt ans, d'obtenir des résultats, au moins partiels, à chaque mobilisation massive ?

« Jannick » : Peut-être ? Mais nous savions très bien qui nous avions en face de nous. Sarko ne s'est jamais caché pour annoncer ses projets et leur brutalité. Nous l'avions vu à l'œuvre auparavant, à l'Intérieur et dans d'autres ministères. Nous devons nous préparer à l'épreuve de force. Sur le même registre, mais en nous projetant dans le passé, on peut remonter à l'arrivée de la gauche en 1981, avec Anicet Le Pors comme Ministre de la fonction publique, avec un objectif clair, traduire dans les faits la promesse « un fonctionnaire pour tout emploi permanent dans le service public ». Les cinq années de négociations, en particulier au ministère en charge de l'environnement, ont posé les fondations du SNE actuel, avec une majorité d'établissements publics, un très large contingent de contractuels, y compris dans les services de l'Etat, mais aussi avec souvent des personnels très dispersés et très individualistes (en particulier à l'Office national de la chasse).

Ces années nous ont permis d'aboutir, en particulier, à la fonctionnarisation de nos collègues des Parcs Nationaux, mais aussi aux décrets de mars 1986, excluant les personnels de certains établissements publics (ONC et CSP entre autres) du champ de la titularisation.

Mais les multiples réunions ont permis aux militants des différents services et établissements de se rencontrer, de se rapprocher, et donc de structurer notre syndicat, avec au départ trois branches importantes, les Agences de l'Eau, les Parcs Nationaux et l'Administration Centrale.

C'est ensuite le développement continu d'un long travail de terrain, au plus près des agents, qui a permis de consolider les branches et de développer par exemple la branche « Chasse et faune sauvage », grâce en particulier au travail constant d'une poignée de militants, soutenu par les organes directeurs du S.N.E (conseil national et bureau) et son permanent Claude Jendrier.

C'est ainsi qu'a pu émerger le SNE comme un syndicat d'adhérents, principe fondamental hors duquel on perd obligatoirement force et légitimité. Il faut savoir écouter, entendre, comprendre, puis faire la synthèse que l'on portera ensuite, mais c'est avant tout un travail d'équipe, au-delà des individualités et sans élitisme. Un travail de fond, accompagner les agents dans leur défense, face à une administration hautaine et méprisante qui, du coup, s'est souvent ramassée (juridiquement), avant de prendre en compte nos revendications.

Et c'est cet effort quotidien qui a permis de beaucoup recruter, multipliant par plus de dix le nombre d'adhérents dans le cas de l'ONC (devenu ONCFS en 2000, mais les agents étaient gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage depuis 1986). Le même type de méthode a permis un net succès dans les Agences de l'Eau.

Pour pérenniser le soutien indispensable de la base, il faut que les militants du SNE utilisent à fond l'ensemble des droits syndicaux, et n'oublient jamais (s'ils sont écartelés entre leurs engagements professionnels et syndicaux) que la mission syndicale reste une mission de plein droit, de toute façon indispensable au fonctionnement démocratique du service ou de l'établissement.

Et d'ailleurs le SNE a largement contribué, voire été à l'origine, des textes permettant l'exercice syndical dans notre ministère, et dont l'application s'avère le seul moyen de faire fonctionner un élément de démocratie dans la fonction publique...

Par notre action syndicale, nous défendons les agents, avec l'objectif d'améliorer et de développer leurs missions (de service public), chaque droit obtenu se traduit également en devoirs et, pour finir, un contact étroit avec les adhérents doit toujours être conservé. Depuis bientôt cinq années (plus même pour certaines branches), nous devons faire face à une nouvelle étape majeure, qui remet en cause aussi bien nos structures que la culture patiemment construite pendant près d'un quart de siècle :

-Le passage d'un ministère de plein exercice, avec un volume de l'ordre de 10.000 agents, à un « grand » ministère, intégrant des thématiques auparavant fort éloignées de l'environnement, et dix fois plus nombreux, à défaut d'être vraiment dix fois plus puissant.

-Le terme (et le concept ?) d'environnement a disparu, avec l'eau du bain de la régression générale des politiques publiques. Il y avait (on peut le dire à présent, avec un léger recul) une grande naïveté de croire que cette immense dilution permettrait une vraie prise en compte des enjeux environnementaux dans des politiques définies et déclinées bien loin en amont (énergie, agriculture, industrie...), que l'on nous demandait tout simplement de teindre en vert, avec des couleurs naturelles qui finissent dans l'égout au premier rinçage...

Des représentants de « grands Corps de l'Etat », complices de lobbies aménageurs (industrie, énergie, transports, agriculture...), ne nous ont jamais pardonné notre efficacité des années 80 et 90, lorsque nous avons réussi à faire avancer l'idée que la protection de l'Environnement était porteuse d'avenir et d'espoir. La RGPP, cette prétendue réforme, ne poursuit qu'un seul but : mater et réduire au silence les derniers trublions empêchant de « polluer et braconner » en rond, au sens le plus large du terme.

Tout cela nous oblige à reconstruire le syndicat au sein de ce nouveau ministère, avec de nouveaux partenaires. Le SNE a été respectueux, lui, de ces partenaires, et au bout du compte, voilà beaucoup de temps perdu dans des discussions qui n'ont rien fait avancer. Cependant, on peu reconnaître que le SNE n'en a pas été particulièrement affaibli, ce qui n'est pas le cas de ces partenaires... Notre syndicat doit reprendre sa place de leader naturel pour tout ce qui concerne l'environnement, et son rôle fondamental : accueillir chacun, permettre à tous épanouissement et développement dans le cadre de notre « sphère » environnementale.

Au travers des élections d'octobre, Le SNE résiste dans les Agences de l'eau et les Espaces protégés, il est conforté à l'ONCFS, il entre à l'ONEMA. Partout où les équipes syndicales n'ont pas perdu de vue l'origine d'un

syndicalisme basé sur ses adhérents, les résultats sont bons, à l'exception des services totalement submergés par la « dilution dans l'équipement ».

Pour ces raisons, l'importance de la formation syndicale s'avère plus forte que jamais.

« SynEnv » : Et après ... ?

« Jannick » : Voilà le moment de profiter de la vie avec un rythme différent des contraintes professionnelles (qui étaient particulièrement fortes à l'ONCFS...). Rester syndiqué, bien sûr, répondre avec plaisir aux invitations futures des collègues, mais sans s'investir autant dans l'action. Pourquoi pas continuer quelques morceaux de formation ? Mais comme tout change, les textes, les structures, il deviendra vite difficile de s'investir au-delà de quelques interventions ponctuelles... Je souhaite le développement et le renforcement du SNE. Un grand champ s'ouvre, dans le temps et l'espace, pour le SNE, la prise en compte de l'environnement est devenue et deviendra encore plus une nécessité absolue et économique, bien loin des mirages fugaces du développement durable.

Eau, Air et Biodiversité doivent rester ou devenir accessibles à tous, ils resteront plus que jamais des éléments moteurs d'un service public fort, car ils ne peuvent ni ne doivent être bradés, ce qui implique que le travail du SNE doit continuer, être porté et amplifié sans restrictions.

Tout réside dans une volonté politique sincère et solide, au plus haut niveau des états, en particulier de l'Europe bien sûr, mais pas une Europe des banques. C'est après seulement, lorsque cette volonté politique encore très insuffisante aura été mise en œuvre, que l'on pourra décider de la pertinence des structures actuelles ou de la nécessité de les transformer.

Dans un premier temps, il semble inutile de perdre du temps à travailler sur les structures « idéales », commençons à proposer des solutions utilisant principalement l'existant. Décuplons nos énergies pour freiner la destruction des services publics, uniques garants d'un état socialement équilibré, fraternel, respectueux de l'humain et de son environnement, incontournable rempart contre un libéralisme devenu complètement fou, qui nous emmène droit dans le mur des souffrances.

Jannick DOIGNON

(entretien Synergie Environnement par LdH / Lactate
DésHydrogénase, enzyme glouton)

DERNIERE MINUTE !

FORMATION

Une formation est proposée par le SNE-FSU à l'ensemble des nouveaux élus.

dates : en cours de confirmation, plutôt janvier/février

contact: arlette.pelissier@gmail.com

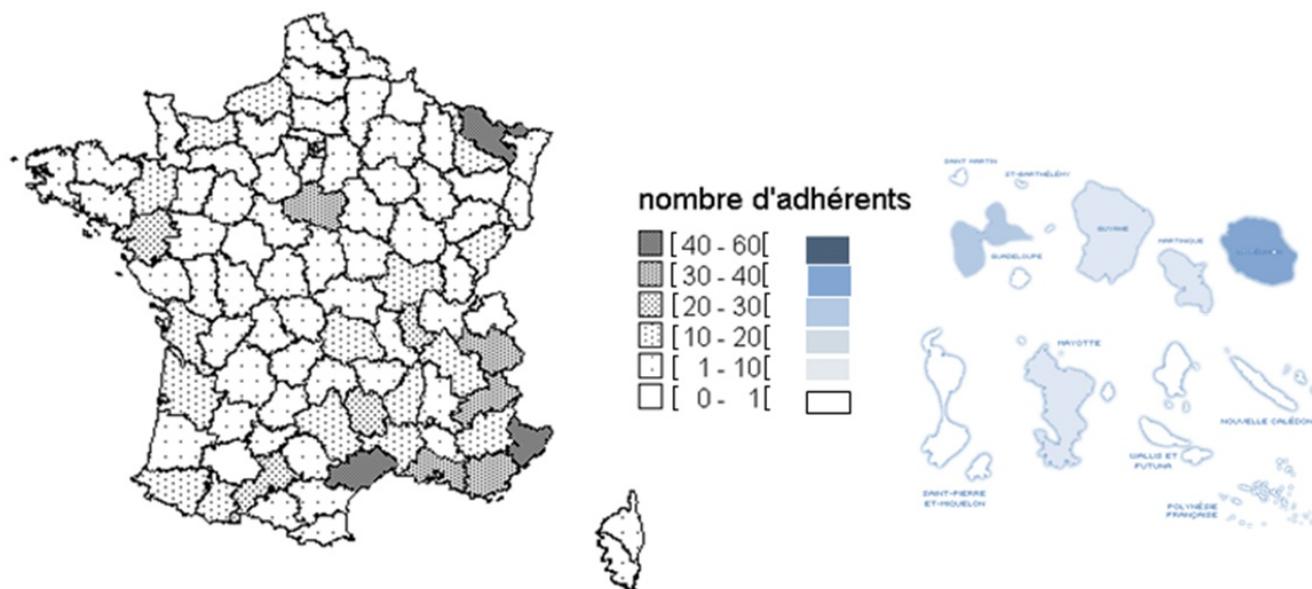
NON TITULAIRES

Parution de la circulaire ministérielle du 21 novembre 2011 /NOR : MFPP1128291C

Relative à la mise en oeuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique

Distribution des adhérents SNE - état des lieux au 18 octobre 2011

(carte établie à partir des résidences familiales)



Vous souhaitez savoir dans quels services se trouvent les autres adhérents de votre département ?

Contactez Jean-Pierre Masson à jean-pierre.masson@eau-loire-bretagne.fr!

Le SNE-FSU : un syndicat à plusieurs branches



Espaces protégés



BRANCHE ADEME

secrétaire de branche : Ruven Gonzalez
correspondances : ruven.gonzalez@ademe.fr,
denis.mazaud@ademe.fr

BRANCHE Services de l'Etat

Regroupe les DREAL, DDT et administration centrale; localisation nationale
secrétaire de branche : Jean-Luc Girard
correspondance :
jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

BRANCHE Faune Sauvage

Regroupe les sections régionales de l'ONCFS
secrétaire de branche : Jean-Marc Marsollier
correspondance: sne@oncfs.gouv.fr

BRANCHE Eau et Milieux Aquatiques

Regroupe les sections des Agences de l'Eau et de l'ONEMA
secrétaire de branche : Patrick Saint Léger
correspondances:
Agences de l'eau : patrick.saintleger@eaurmc.fr
ONEMA : sne.fsu@onema.fr

BRANCHE Espaces protégés

Regroupe les sections des Parcs Nationaux, de l'ATEN, du conservatoire du littoral
secrétaires de branche : Etienne Farand et Anthony Turpaud
correspondances: e_farand@hotmail.com ou sne.mercantour@gmail.com

Lexique des Acronymes:

ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels
ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage